

21 novembre 2025

Secrétariat du Comité consultatif des partis politiques (CCPP)
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau, QC
K1A 0M6

RE: Soumission de suivi de l'assemblée générale annuelle 2025 du CCPP

Chers membres du Comité consultatif,

Au nom du Parti populaire du Canada, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de contribuer à l'assemblée générale annuelle 2025 du Comité consultatif des partis politiques (CCPP). Nous considérons ce forum comme un moyen essentiel de maintenir un dialogue ouvert entre Élections Canada et les partis enregistrés, et nous apprécions le professionnalisme avec lequel Élections Canada aborde ce travail.

Au cours de la dernière année, nos candidats, agents officiels et bénévoles ont fait part d'un éventail d'observations concernant l'administration de la 45^e élection générale et leurs interactions avec les systèmes de conformité et de soutien d'Élections Canada. Dans un esprit de collaboration constructive, nous soumettons respectueusement les considérations suivantes.

1. Bulletins spéciaux et confiance du public

Nous croyons que la question la plus pressante abordée et qui ressort de la réunion de cette année est l'écart croissant entre le recours aux bulletins de vote spéciaux et la *confiance du public* à leur égard. Malgré une participation accrue, les Canadiens – en particulier les jeunes électeurs – expriment de l'incertitude quant à la transparence, à la sécurité et à la chaîne de traçabilité des processus postaux. Une grande partie de cette préoccupation est façonnée par le discours externe, en particulier des États-Unis, ainsi que par la compréhension limitée du public à l'égard de la vérification et du traitement des mesures de sauvegarde.

Un système électoral sûr ne doit pas seulement être sûr, il doit aussi *donner l'impression* d'être sûr.

Nous encourageons Élections Canada à :

- continuer à renforcer les processus de vérification, de traitement et d'audit pour les bulletins spéciaux;
- communiquer ces garanties en termes plus clairs et plus accessibles;
- envisager des résumés de transparence en langage simple qui expliquent le contrôle et la réconciliation des bulletins de vote; et
- continuer de présenter au Parlement des recommandations visant à moderniser le cadre du scrutin spécial, y compris des mesures de protection appropriées en matière d'identité et des échéanciers plus clairs.

Nous croyons que ces étapes aideraient à reconstruire la confiance sans limiter l'accessibilité.

2. Exigences relatives aux comptes bancaires et pratiques bancaires incohérentes

Nous sommes reconnaissants envers Élections Canada d'avoir reconnu que l'exigence de compte bancaire obligatoire – même pour les candidats qui n'ont pas l'intention de recueillir ou de dépenser des fonds – crée des obstacles administratifs inutiles. Nous reconnaissons également que le directeur général des élections a soulevé cette question au Parlement à plusieurs reprises sans qu'il y ait eu de résolution législative.

Les défis pratiques mis en évidence lors de la réunion du CCPP de cette année renforcent l'urgence d'agir. Malgré l'engagement d'Élections Canada auprès de l'Association des banquiers canadiens, les institutions financières continuent d'appliquer les exigences de manière incohérente, ce qui entraîne :

- des demandes de documents non requis en vertu de la Loi électorale du Canada;
- des instructions contradictoires entre les succursales de la même banque;
- des retards qui compromettent la capacité des candidats à faire campagne efficacement, à recueillir des fonds et à engager des dépenses; et
- des risques de conformité évitables dans tous les partis politiques.

Ces obstacles sont les plus difficiles à surmonter pour les candidats qui en sont à leur

première tentative et pour les petits partis qui n'ont pas de soutien administratif à temps plein.

Nous encourageons Élections Canada à :

- continuer à plaider en faveur de modifications législatives visant à supprimer les exigences relatives aux comptes bancaires pour les candidats sans activité financière prévue;
- renforcer les orientations nationales pour garantir des pratiques bancaires cohérentes; et
- élargir les directives destinées au public sur les exigences légales minimales pour l'ouverture d'un compte.

3. Modernisation, transferts et rapports RFE

Nous accueillons favorablement la modernisation en cours du système de rapport financier électronique (RFE) d'Élections Canada et apprécions la reconnaissance des problèmes liés au site Web et à la performance pendant les périodes de production de pointe.

Nous recommandons :

- d'étendre la fonctionnalité de transfert et d'établissement de rapports du système RFE aux associations de circonscription, ce qui aiderait à harmoniser les capacités administratives des partis de toutes tailles;
- de simplifier les processus de validation et élargir l'orientation basée sur des scénarios pour les agents bénévoles;
- la modernisation des systèmes d'Élections Canada pour permettre l'utilisation de méthodes alternatives de production de rapports à partir de sources sûres comme les « nuages », les boîtes de dépôt et autres outils semblables; et
- de prioriser les mises à niveau de la fiabilité du système pour éviter les pannes lors de périodes critiques où il y a un nombre élevé d'utilisateurs et de rapports déposés.

De plus, le décalage continu entre la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu – particulièrement en ce qui concerne les définitions des notions de « prestations » et d'« avantages » – crée une confusion récurrente et un dédoublement de la tenue des dossiers. Nous encourageons Élections Canada à continuer de mettre en lumière cette question dans ses futurs rapports au Parlement.

4. Obstacles à l'accessibilité et à la nomination des candidats

La participation des candidats demeure une pierre angulaire du processus démocratique canadien. Cependant, les exigences de nomination continuent de présenter des défis inégaux à travers le pays.

Les seuils de signature qui sont gérables dans les circonscriptions urbaines denses deviennent beaucoup plus lourds dans les régions géographiquement grandes ou peu peuplées. Il est également essentiel pour l'accessibilité de veiller à ce que les directeurs du scrutin appliquent les règles relatives aux mises en candidature de façon uniforme et transparente.

Nous encourageons Élections Canada à continuer de renforcer la formation des directeurs du scrutin et à faire part au Parlement de son point de vue opérationnel sur le fonctionnement pratique des exigences relatives aux mises en candidature, particulièrement dans les régions rurales et nordiques où les défis logistiques sont les plus aigus.

5. Conformité proportionnelle, basée sur le risque

Nous reconnaissons les efforts continus d'Élections Canada pour rationaliser les examens de conformité et apprécions les récentes réformes internes. Cependant, le fardeau de la conformité continue à être réparti inégalement entre les grands partis qui bénéficient d'un soutien administratif important et les petits partis qui dépendent des agents bénévoles.

Nous encourageons Élections Canada à :

- peaufiner son approche proportionnelle et axée sur les risques en concentrant les vérifications intensives sur les dépôts à risque élevé;
- fournir des voies simplifiées pour les campagnes à faible transaction; et
- renforcer la cohérence nationale dans l'interprétation et l'application des règles de conformité.

Cette approche équilibrée permettrait de maintenir des normes rigoureuses tout en assurant l'équité et la prévisibilité pour tous les participants politiques.

Le Parti populaire du Canada demeure engagé envers un processus démocratique fondé sur **la liberté, la responsabilité, l'équité et le respect**. Nous apprécions l'engagement constructif d'Élections Canada et la possibilité de contribuer à l'amélioration continue du système électoral canadien par l'entremise du CCPP.

Cordialement,



Nathan McMillan
Directeur général
Parti populaire du Canada



Dave Shostal
Gestionnaire de la conformité
Parti populaire du Canada